



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
Marque commerciale Bloomco Paint Sealant
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes Paint sealer with resin
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité
Bloomco, Division of Double B Automotive Warehousing Inc.
5035 North Service Road, #B1
Burlington, Ontario, Canada L7L 5V2

Téléphone: (905) 332-8070,
1-(800) 667-9168 Site
web: Bloomco.ca
e-mail (personne compétente): info@bloomco.ca
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Service d'information d'urgence CANUTEC 613-996-6666 OU *666 pour téléphones portables

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	4	Flam. Liq. 4	H227
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.7	toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361f
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	1	STOT RE 1	H372

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles. Le mélange contient une substance qui a été identifiée comme PBT (persistant, bioaccumulable et toxique). Le mélange contient une substance qui a été identifiée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Informations supplémentaires

Contient une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention danger
d'avertissement

- Pictogrammes

GHS07, GHS08



- Mentions de danger

H227 Liquide combustible.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage octamethylcyclotetrasiloxane, solvant stoddard

2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon SGH



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8	3 – < 12	Asp. Tox. 1 / H304	
China Clay, calcined	No CAS 66402-68-4	3 – < 12	Acute Tox. 4 / H332	
odorless mineral spirits	No CAS 64742-48-9	3 – < 12	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304	

Composants dangereux selon SGH				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
octamethylcyclotetrasiloxane	No CAS 556-67-2	3 – < 12	Flam. Liq. 3 / H226 Repr. 2 / H361f	PBT vPvB
decamethylcyclopentasiloxane	No CAS 541-02-6	1 – < 3	Flam. Liq. 4 / H227	PBT vPvB
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	No CAS 93-83-4	1 – < 3	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	
solvant stoddard	No CAS 64742-47-8	1 – < 3	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 STOT RE 1 / H372 Asp. Tox. 1 / H304	
méthanol	No CAS 67-56-1	0.1 – < 1	Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 3 / H331 STOT SE 1 / H370	

Notes

PBT: La substance a été identifiée comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)
vPvB: La substance a été identifiée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable)

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Exact percentage of ingredients is withheld as a trade secret.
This table, if present, includes all GHS classified ingredients present above their cut-off limits, even if the finished product is not classified as hazardous by GHS.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air,

ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	Jet fuels	6474247-8	OEL (BC)		200					HyCarb, i, vap	"BC Regulation"
CA	méthanol	67-56-1	OEL (BC)	200		250					"BC Regulation"
CA	méthanol (alcool méthylique)	67-56-1	OEL (AB)	200	262	250	328				OHS Code
CA	alcool méthylique	67-56-1	PEV/ VEA	200	262	250	328				Regulation OHS

Mention

HyCarb
i

exprimé en hydrocarbure
fraction inhalable
comme vapeurs

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
China Clay, calcined	66402-68-4	DNEL	15.63 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	97.3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	97.3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	24.2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	24.2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	DNEL	73.44 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	DNEL	4.16 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	DNEL	31.2 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
solvant stoddard	64742-47-8	DNEL	44 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
solvant stoddard	64742-47-8	DNEL	55 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
solvant stoddard	64742-47-8	DNEL	44 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
solvant stoddard	64742-47-8	DNEL	55 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
solvant stoddard	64742-47-8	DNEL	80 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
solvant stoddard	64742-47-8	DNEL	30 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
méthanol	67-56-1	DNEL	260 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
méthanol	67-56-1	DNEL	260 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
méthanol	67-56-1	DNEL	260 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
méthanol	67-56-1	DNEL	260 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

méthanol	67-56-1	DNEL	40 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
méthanol	67-56-1	DNEL	40 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.059 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	1.7 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.44 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.044 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	3 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.3 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.59 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.16 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	11 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	13 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.1 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.2 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	0.12 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	11 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.1 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.27 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	PNEC	0.007 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	PNEC	0.001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	PNEC	830 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	PNEC	1.227 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	PNEC	0.123 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	PNEC	0.241 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
solvant stoddard	64742-47-8	PNEC	0.14 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
solvant stoddard	64742-47-8	PNEC	0.35 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
solvant stoddard	64742-47-8	PNEC	1.14 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
solvant stoddard	64742-47-8	PNEC	0.14 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	100 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	77 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	7.7 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	1,540 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
méthanol	67-56-1	PNEC	20.8 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	2.08 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	77 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	7.7 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
méthanol	67-56-1	PNEC	100 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide (visqueuse)
Couleur	off-white
Odeur	fruité

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	7.9 (25 °C)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>65 °C à 1 atm
Point d'éclair	61 °C à 101.3 kPa 142 °F à 1 atm
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	6 % vol
Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	0.9918 g/ml
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	0.99 (eau = 1)



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	262 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Viscosité

- Viscosité cinématique	3,000 cSt à 25 °C
- Viscosité dynamique	2,975 cP
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2B (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 260°C)
--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Comburants



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
China Clay, calcined	66402-68-4	inhalation: poussières/brouillard	2.3 mg/l/4h
solvant stoddard	64742-47-8	inhalation: vapeur	5.5 mg/l/4h
méthanol	67-56-1	oral	100 mg/kg
méthanol	67-56-1	cutané	300 mg/kg
méthanol	67-56-1	inhalation: vapeur	3 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	LC50	>22 µg/l	poisson	96 h
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	EC50	>1,000 mg/l	invertébrés aquatiques	96 h
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	LC50	>16 µg/l	poisson	96 h
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	EC50	>2.9 µg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	LC50	5.1 mg/l	poisson	96 h
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	EC50	3.2 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
solvant stoddard	64742-47-8	LC50	0.18 mg/l	poisson	96 h
solvant stoddard	64742-47-8	LL50	41.4 mg/l	poisson	96 h
solvant stoddard	64742-47-8	EL50	2.5 mg/l	algue	96 h
solvant stoddard	64742-47-8	EC50	0.58 mg/l	algue	96 h
méthanol	67-56-1	LC50	15,400 mg/l	poisson	96 h
méthanol	67-56-1	EC50	12,700 mg/l	poisson	96 h
méthanol	67-56-1	ErC50	22,000 mg/l	algue	96 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
China Clay, calcined	66402-68-4	EC50	300.4 mg/l	micro-organismes	3 h
odorless mineral spirits	64742-48-9	EC50	15.41 mg/l	micro-organismes	40 h



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	LC50	10 µg/l	poisson	14 d
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	EC50	>500 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	LC50	>16 µg/l	poisson	14 d
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	EC50	>15 µg/l	invertébrés aquatiques	21 d
solvant stoddard	64742-47-8	EL50	1.19 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
solvant stoddard	64742-47-8	EC50	0.33 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance est considérée comme très bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient une substance qui a été identifié comme PBT (persistant, bioaccumulable et toxique). Le mélange contient une substance qui a été identifiée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Le mélange contient des substances avec un potentiel de perturbation du système endocrinien.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3082



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

- | | | |
|------|--|--|
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | |
| | Classe | 9 (danger pour l'environnement) |
| 14.4 | Groupe d'emballage | III (matière faiblement dangereuse) |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | dangereux pour le milieu aquatique |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | Il n'y a aucune information additionnelle. | |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | |
| | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu. | |

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe	9
Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Effective date
méthanol	67-56-1		1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
méthanol	67-56-1		3 4	5000 (2270)

Légende

3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act

4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Clean Air Act aucun des composants

n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
eau	7732-18-5	carrier fluid / dissolver	
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	solvents	
odorless mineral spirits	64742-48-9	solvents	Canada PBTs EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
China Clay, calcined	66402-68-4	abrasive	
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	solvents	Canada PBTs CECBP - Priority Chemicals EC PBTs



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

polydimethylsiloxane	63148-62-9	shine agent	
amino-alkoxy dimethylsiloxane	71750-80-6	shine agent	
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	solvents	Canada PBITs CECBP - Priority Chemicals EC PBTs
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	agent de surface (tensioactif)	

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
solvant stoddard	8052-41-3	solvents	ATSDR Neurotoxicants CWA 303(d) EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
Dimethyl Siloxane, HO-term Rxn Methyltrimethoxysilane & Aminoethylaminopropyltrimethoxysilane	69430-37-1	shine agent	
ethylene glycol monomontanate	73138-45-1	wax	
Propan-2-ol	67-63-0	alcohols	OEHHA RELs
ethyl alcohol	64-17-5	alcohols	
polytetrafluoroethylene	9002-84-0	polymer	
Phenyl, Propyl Silsesquioxanes, Hydroxy-terminated	114697-07-3	resin	
EDTA, anhydrous	64-02-8	chelate / sequestrant	
Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated	68937-54-2	agent de surface (tensioactif)	
méthanol	67-56-1	alcohols	CA TACs NTP OHAT - Repr. or Dev. Toxicants OEHHA RELs Prop 65
2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	non-functional constituent	CA TACs IARC Carcinogens - 2B OEHHA RELs Prop 65
4-methylpentan-2-one	108-10-1	solvents	CA NLs CA TACs IARC Carcinogens - 2B Prop 65

- Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
méthanol	67-56-1				1.0 %

- Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
solvant stoddard	8052-41-3	A, N, O	
odorless mineral spirits	64742-48-9	A, O	

Légende

- A American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH
- N National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), "Recommendations for Occupational Safety and Health Standards," August 1988, available from NIOSH, Publications Dissemination Office, Division of Standards Development and Technology Transfer
- O Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division



Dispositions spéciales (DS) 274, 331, 335, 375 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ) E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ) 5 L (UN RTDG)
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)
Numéro ONU 3082
Désignation officielle MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Classe 9
Polluant marin OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage III
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 969
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
EmS F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category) A
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)
Numéro ONU 3082
Désignation officielle Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Classe	9
Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre
	
Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, A197
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Catégorie	Évaluation	Description
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard
Flammability: flammability hazard
Health: health hazard
Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use
Physical hazard: physical hazard

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CA	NDSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
NDSL Liste extérieure des substances (LES)
REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Cal ARB	California Air Resources Board
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)

Abr.	Description des abréviations utilisées
COV	Composés Organiques Volatils
DEP CODE	Department of Environmental Protection Code
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
HHS	Higher hazard substance
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LHS	Lower hazard substance
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau

Abr.	Description des abréviations utilisées
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VOC	Composés Organiques Volatils
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des mar-



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

chandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
solvant stoddard	8052-41-3		F2
méthanol	67-56-1		TE F3

Légende

F2 Flammable - Second Degree
F3 Flammable - Third Degree
TE Tératogène

- Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Classification
solvant stoddard	8052-41-3	
méthanol	67-56-1	E

Légende

E Environmental hazard

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals				
Nom selon l'inventaire	No CAS	Conc.	Remarques	Type of the toxicity
méthanol	67-56-1	0.1344 % m		developmental
éthanol (alcool éthylique)	64-17-5	0.6343 % m	in alcoholic beverages	developmental
méthylisobutylcétone	108-10-1	0.01384 % m		cancer
méthylisobutylcétone (MIBK)	108-10-1	0.01384 % m		developmental
éthylbenzène	100-41-4	0.006281 % m		cancer
diéthanolamine	111-42-2	0.0795 % m		cancer
cumène	98-82-8	0.006281 % m		cancer

Teneur en COV

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 14.9 %
Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 14.9 %

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur



Paint Sealant

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur